

# Actualité en France

N° 35 – Décembre 2010

## Le Fonds français pour l'environnement mondial, un outil original



**Lutte contre le changement climatique et la dégradation des terres, protection de la biodiversité, réduction de la pollution des eaux internationales, élimination des polluants organiques persistants... Ces enjeux concernant l'ensemble de la planète s'inscrivent dans la stratégie d'intervention du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, qui finance des actions innovantes conciliant préservation de l'environnement et développement économique et social, en priorité en Afrique et en Méditerranée.**

L'exploitation rationnelle des forêts, l'aménagement urbain raisonné ou les processus industriels durables font partie des actions menées par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) en partenariat avec le secteur public, le secteur privé et la société civile.

A l'origine de ce Fonds, les Accords de Rio de 1992 : afin de mettre en œuvre les conventions sur la diversité biologique et sur le changement climatique, les Etats se sont engagés à financer un organisme, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM ou GEF en anglais) qui financerait lui-même des projets ciblant ces thématiques. Deux autres conventions ont ensuite été créées pour lutter contre la dégradation des terres et éliminer les produits organiques persistants, et une convention est en cours de création pour mieux gérer les eaux internationales.

*«La France, qui a participé à ces engagements, a confirmé sa forte motivation en ajoutant à sa contribution au FEM la création d'un instrument spécifique, explique Christophe du Castel, chargé de mission au FFEM. Elle a notamment donné priorité aux pays africains. Par ailleurs, les financements prévus par les Accords de Rio étaient uniquement destinés à la protection de l'environnement : le FFEM a pour vocation d'articuler cet objectif avec des actions de développement».*

Le comité de pilotage est présidé par le ministère chargé de l'Economie et associe les ministères en charge des Affaires étrangères et européennes, de l'Ecologie, de la Recherche, ainsi que l'Agence française de développement. Les projets soumis par chacun de ces membres sont examinés par un comité scientifique et technique composé de douze personnalités de haut niveau issues de différents organismes de recherche.



## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPEENNES

Selon les cas, les demandes initiales émanent des membres du comité de pilotage, des Etats, des ONG... Pour être éligible, un projet doit concerner des actions participant au développement socio-économique, traitant de l'environnement mondial et réalisé en cofinancement ; le FFEM ne participant que pour 30 % environ. Le FFEM reçoit de l'Etat quelque 20 millions d'euros par an, ce qui lui permet de subventionner chaque année une vingtaine de projets.

Ses interventions ont pour bénéficiaires des Etats, des ONG, des entreprises privées. Les deux tiers des actions concernent l'Afrique et la Méditerranée. Le dernier tiers est consacré à l'Asie, l'Amérique latine et le Pacifique. Des partenariats se sont noués avec des entreprises françaises publiques et privées, avec les services internationaux de l'Agence de développement et de maîtrise de l'énergie et de l'Office national des forêts, ainsi qu'avec des organismes de recherche, tels que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ou le Conservatoire du littoral.

Les projets concernant le climat et la biodiversité mobilisent environ 75% des ressources du FFEM. Viennent ensuite ceux portant sur les eaux internationales puis ceux relatifs à la dégradation des terres et aux matières nocives.

Parmi les opérations pilotes dans la lutte contre le changement climatique figurent l'amélioration de l'habitat en Chine, l'efficacité énergétique des industries au Maroc, ou encore les schémas d'aménagement urbains durables à Hanoi et au Caire. Le FFEM soutient également l'usage raisonné des biocarburants et le développement des énergies renouvelables alternatives.

En matière de biodiversité, le FFEM promeut les activités respectueuses de l'environnement : écotourisme, production de denrées, de ressources génétiques... *«La valorisation économique est un objectif important, souligne Christophe du Castel. Nous soutenons par exemple de nombreux projets d'appui aux exploitants forestiers, dans le bassin du Congo notamment, afin de développer des processus de certification des bois et des modes d'exploitation permettant le renouvellement des ressources».*

Dans le domaine de la gestion des eaux internationales, les projets éligibles concernent les bassins transfrontaliers : *«Nous aidons à la création de dispositifs de gestion communs aux pays concernés, indique Christophe du Castel. Pour le fleuve Sénégal par exemple, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont construit un seul barrage fournissant de l'électricité aux trois pays».*

Autre grand défi aujourd'hui : le nouvel accord sur les forêts à la suite de la réunion de Copenhague. La France, comme d'autres pays, s'est engagée à mettre en place des activités spécifiques pour freiner la déforestation dans les pays en développement. Avec l'appui du FFEM, il s'agit notamment de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle et de gestion des grands massifs forestiers, et aussi d'élaborer un dispositif efficace de soutien financier aux pays en voie de développement. Un programme chargé !

Sylvie Thomas